

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi, 5 mai 2014, tenue à la salle du conseil de Saint-Isidore à 20 heures.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Carole Brochu
Martin Boisvert
Diane Rhéaume

Daniel Blais
Bernyce Turmel
Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Réal Turgeon, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment.

2014-05-121

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Adoption du procès-verbal ;
 - 3.1. Séance ordinaire du 7 avril 2014 ;
4. Période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Comptes à payer ;
7. État des revenus et charges au 30 avril 2014 ;
8. États comparatifs semestriels des revenus et dépenses ;
9. Avis de motion ;
 - 9.1. Règlement no 259-2014 portant sur la superficie des bâtiments secondaires en zone résidentielle périmètre urbain et hors périmètre urbain et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013 et 256-2014) ;
 - 9.2. Règlement no 260-2014 décrétant un emprunt et des dépenses relatif à des travaux d'infrastructures, pour la phase 3 du développement résidentiel «Domaine-du-Vieux-Moulin» ;
10. Adoption de règlements ;
 - 10.1. Règlement no 258-2014 portant sur le coût des permis et certificats touchant les bâtiments agricoles d'élevage porcin et modifiant le règlement no 164-2007 (253-2013) ;
 - 10.2. Premier projet de règlement no 259-2014 portant sur la superficie des bâtiments secondaires en zone résidentielle périmètre urbain et hors périmètre urbain et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007,

181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013 et 256-2014) ;

11. Dépôt de soumissions ;
 - 11.1. Fauchage des abords de route ;
12. Inspection municipale ;
 - 12.1. Travaux à autoriser ;
13. Inspection en bâtiments ;
 - 13.1. Émission des permis ;
 - 13.2. Dossiers des nuisances et autres ;
14. Sécurité incendie ;
 - 14.1. Demandes du directeur ;
 - 14.2. Emploi étudiants ;
15. Commission de protection du territoire agricole ;
 - 15.1. Demandes d'autorisation ;
 - 15.1.1. Gestion Simon Larose inc. ;
 - 15.1.2. Monsieur Bruno Larose ;
16. Agrandissement et rénovation du garage municipal ;
 - 16.1. Avenants de modification au contrat ;
 - 16.2. Les Structures Pelco inc. ;
 - 16.2.1. Recommandation de paiement no 1 ;
17. Projet d'eau potable et d'eaux usées ;
 - 17.1. Appel d'offres de services professionnels ;
 - 17.2. Remboursement des honoraires d'agronome ;
18. Immeubles municipaux ;
 - 18.1. Centre multifonctionnel ;
 - 18.1.1. Climatisation du gymnase ;
 - 18.2. Centre municipal ;
 - 18.2.1. Entente de gestion (Aréna) ;
 - 18.2.2. Parc de l'Aréna - phase 2 ;
 - 18.3. MDJ / Expo ;
 - 18.3.1. Travaux de démolition et de reconstruction ;
19. Demande de subvention ;
 - 19.1. Budget discrétionnaire au député provincial ;
20. Divers ;
 - 20.1. Médaille du lieutenant-gouverneur - motion de félicitations aux récipiendaires ;
21. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2014-05-122 3.1. Séance ordinaire du 7 avril 2014

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLE BROCHU,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2014 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

5. CORRESPONDANCE

Le maire, Réal Turgeon, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent :

2014-05-123 **Monsieur Léo Parent - survol d'aéronef**

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la tenue d'un défilé aérien, à basse altitude, lors de la Course d'accélération de motoneige sur gazon dans le cadre de l'Expo St-Isidore/Bassin de la Chaudière qui se tiendra du 15 au 20 juillet 2014 et ce, sous la supervision de monsieur Léo Parent, organisateur de l'activité.

Adoptée

2014-05-124 **École Barabé-Drouin - émission NoteRythme - motion de félicitations**

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,
APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore félicite les élèves et les professeurs de l'école Barabé-Drouin pour leur performance à l'émission NoteRythme diffusée à Radio-Canada le 30 avril 2014, laquelle a fait valoir le talent et la créativité de notre belle jeunesse.

QU'un merci tout spécial soit adressé à madame Francine Deblois qui a su mettre en valeur le patrimoine principal de Saint-Isidore, soit LES ÉLÈVES.

Adoptée

2014-05-125 **MRC de La Nouvelle-Beauce -lancement de la planification stratégique et plan d'action annuel de Santé le plaisir en Nouvelle-Beauce**

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise un membre à participer au lancement de la deuxième planification stratégique et du prochain plan d'action annuel de Santé le plaisir en Nouvelle-Beauce qui se tiendra le 14 mai 2014 à Sainte-Marie.

Adoptée

2014-05-126 **MRC de La Nouvelle-Beauce - demande à portée collective article 59 (LPTAA) pour la municipalité de Saint-Isidore**

ATTENDU QU'un schéma d'aménagement et de développement révisé est en vigueur depuis le 20 mai 2005 ;

ATTENDU QUE la MRC de La Nouvelle-Beauce a adopté, à sa séance ordinaire du mois d'avril 2012, la résolution no 11320-04-2012, afin de soumettre une demande pour l'implantation de résidences sur son territoire, en vertu des dispositions de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, soit une demande à

portée collective ;

ATTENDU QU'au terme des cinq années d'application des deux décisions précédentes, mai 2007 au dossier 345700 et la seconde en mai 2010 au dossier 366180, la MRC souhaite que soient examinées à nouveau les limites de certains îlots déstructurés existants, de même qu'elle souhaite en ajouter au motif qu'ils ont été oubliés et que certains aspects des deux premières demandes soient réévalués ;

ATTENDU QUE l'étude de la présente demande, le dossier 375703, a donné lieu à la tenue de deux rencontres entre les parties, le 26 octobre 2012 et le 22 octobre 2013 auxquelles participaient les représentants de la MRC, des Fédérations régionales de l'UPA de la Beauce et de Lévis-Bellechasse et de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ;

ATTENDU QUE la CPTAQ a déposé le 1^{er} mai 2014 une orientation préliminaire sur cette demande de la MRC de La Nouvelle-Beauce ;

ATTENDU QUE pour la municipalité de Saint-Isidore, une partie de la décision porte sur la possibilité qu'un propriétaire d'une unité foncière de 15 hectares et plus située dans une affectation agroforestière de type 1, dont l'unité foncière est devenue vacante après le 15 novembre 2005, de soumettre une demande à la Commission pour l'implantation d'une résidence après la mise en place d'activités agricoles substantielles sur sa propriété, si sa demande reçoit l'appui de la MRC et de l'UPA ;

ATTENDU QUE cette demande à la CPTAQ s'inscrit en conformité avec les orientations gouvernementales en matière de protection du territoire et des activités agricoles ;

ATTENDU QUE cette demande ne porte pas atteinte à l'intégrité des exploitations agricoles retrouvées en périphérie des secteurs concernés ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte l'orientation préliminaire telle que déposée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec, le 1^{er} mai 2014, et renonce au délai de 30 jours pour émettre un avis.

QUE la décision pour la municipalité de Saint-Isidore porte également sur le sujet suivant :

- **Nouvel îlot déstructuré** (carte SI-16) : (avec morcellement)
- **Nouvel îlot déstructuré** (carte SI-17) : (avec morcellement)
- **Nouvel îlot déstructuré** (carte SI-18) : (sans morcellement)

QUE copie des cartes SI-16, SI-17 et SI-18 soient annexées à la présente résolution.

QUE la municipalité de Saint-Isidore informe la Commission qu'elle amendera sa réglementation d'urbanisme suite à l'entrée en vigueur d'une modification du schéma d'aménagement et de développement révisé portant sur cette demande à portée collective.

Adoptée

2014-05-127

Centre local de développement de La Nouvelle-Beauce - souper annuel des jeunes gens d'affaires

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise un membre à assister au 26^e souper annuel des jeunes gens d'affaires du Centre local de développement de La Nouvelle-Beauce qui se tiendra le 6 mai 2014 à Scott, au coût de cinquante dollars (50,00 \$), incluant les taxes.

Adoptée

2014-05-128 Hydro-Québec - rencontre d'informations

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise un membre à participer à une rencontre d'informations destinée au monde municipal organisée par Hydro-Québec, qui aura lieu le 28 mai 2014 à Lévis.

Adoptée

Le conseil convient de :

- prendre acte d'une plainte relative aux grilles et fissures sur le territoire et d'apporter les correctifs lorsque la température sera appropriée ;
- transmettre aux assureurs les mises en demeure suite aux infiltrations d'eau survenues aux propriétés situées aux 115 et 121 rue Roy et 255 rue Sainte-Geneviève et ce, suite aux inondations du printemps ;
- ne pas acquiescer à la demande de commandite, mais laisse toute latitude aux membres de participer personnellement au tournoi de golf du CPE des Petits Pommiers qui se tiendra le 16 août 2014 ;
- prendre note des considérations émises par les propriétaires du 110 et 114 rue du Parc pour l'installation d'une passerelle entre les deux immeubles ;
- remettre ultérieurement l'étude de l'offre de caractérisation du milieu humide destiné à devenir un Parc à Saint-Isidore ainsi que l'adhésion d'une entente de partenariat avec Hydro-Québec pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques ;
- reporter à la séance de juin l'invitation à participer au tournoi de golf des gens d'affaires de la Nouvelle-Beauce qui se tiendra le 12 juin 2014 ;
- laisser toute latitude aux membres de participer aux «Rendez-vous Recyc-Québec» dont un se tiendra à Lévis le 2 juin 2014 ;
- transmettre à monsieur Bruno Maheu l'invitation à participer à la parade de la 36^e édition des Festivités Western de Saint-Victor ;
- transférer à la responsable de la bibliothèque l'invitation à participer aux 18^e Journées de la culture qui se tiendront les 26, 27 et 28 septembre 2014 en proclamant le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants «Journées de la culture» ;
- transmettre au directeur du Centre municipal l'invitation à déposer une candidature au prix Dollard-Morin, rendant hommage aux bénévoles dans diverses catégories ;
- s'informer auprès de madame Catherine Parent son intérêt à siéger au regroupement «Unir pour grandir en Nouvelle-Beauce».

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes :

- revue annuelle du Corps de Cadets 2898 Sainte-Marie de Beauce qui aura lieu le 24 mai 2014 ;

- assemblée générale annuelle de la Table Agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches qui se tiendra le 29 mai 2014 ;
- tournoi de golf de La Fondation Le Crépuscule qui se tiendra le 10 juillet 2014 ;
- demi-journée de formation ayant pour thème l'eau potable qui aura lieu le 6 mai 2014 ;
- invitation à communiquer au Musée Marius-Barbeau le nom de familles d'acériculteurs de la Beauce, porteuses de tradition ;
- tournoi de golf du député de Beauce-Nord, monsieur André Spénard, le 29 mai 2014 ;
- proposition de collaboration afin d'établir le service communautaire «Un vélo, une ville».

2014-05-129

6. COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve les paiements suivants :

les prélèvements nos 1754 à 1775 inclusivement, les chèques nos 10573 à 10620 inclusivement (les chèques nos 10586 et 10619 étant annulés) et les salaires, totalisant cent soixante-dix-sept mille onze dollars et vingt cents (177 011,20 \$).

Adoptée

7. ÉTAT DES REVENUS ET CHARGES AU 30 AVRIL 2014

Le conseil prend acte du dépôt de l'état des revenus et charges au 30 avril 2014.

8. ÉTATS COMPARATIFS SEMESTRIELS DES REVENUS ET DÉPENSES

Le conseil prend acte du dépôt des états comparatifs semestriels des revenus et charges et ce, conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

9. AVIS DE MOTION

9.1. Règlement no 259-2014 portant sur la superficie des bâtiments secondaires en zone résidentielle périmètre urbain et hors périmètre urbain et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013 et 256-2014)

Avis de motion est déposé par Martin Boisvert, conseiller de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 259-2014 portant sur la superficie des bâtiments secondaires en zone résidentielle périmètre urbain et hors périmètre urbain et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013 et 256-2014)

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Martin Boisvert,
Conseiller

9.2. Règlement no 260-2014 décrétant un emprunt et des dépenses relatif à des

**travaux d'infrastructures pour la phase 3 du développement résidentiel
«Domaine-du-Vieux-Moulin»**

Avis de motion est déposé par Daniel Blais, conseiller de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 260-2014 décrétant un emprunt et des dépenses relatif à des travaux d'infrastructures pour la phase 3 du développement résidentiel «Domaine-du-Vieux-Moulin».

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Daniel Blais,
Conseiller

10. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

2014-05-130

10.1. Règlement no 258-2014 portant sur le coût des permis et certificats touchant les bâtiments agricoles d'élevage porcin et modifiant le règlement no 164-2007 (253-2013)

CONSIDÉRANT QUE depuis le 19 octobre 2005, des modifications au Règlement sur les exploitations agricoles du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs permettent l'accroissement des installations d'élevage porcin sur le territoire de la MRC de La Nouvelle-Beauce ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit, depuis le 1^{er} novembre 2004, un processus de consultation publique préalable à la délivrance d'un permis de construction, d'agrandissement ou tout certificat d'autorisation pour l'ajout d'un nouvel élevage porcin ou pour une augmentation de la production annuelle porcine d'anhydride supérieure à 3 200 kg ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore désire financer les coûts qu'elle aura à défrayer dans le cadre desdites consultations publiques ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore a adopté à sa séance ordinaire du 5 mars 2007 le règlement no 164-2007 portant sur les permis et certificats ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité d'apporter certaines modifications ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement avec dispense de lecture a été donné par Carole Brochu, conseillère, lors d'une séance du conseil tenue le 7 avril 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LE RÈGLEMENT NO 258-2014 ET DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de «Règlement no 258-2014 portant sur le coût des permis et certificats touchant les bâtiments agricoles d'élevage porcin et modifiant le règlement no 164-2007 (253-2013).

ARTICLE 2 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci comme s'il était ici reproduit au long.

ARTICLE 3 : COÛT DES PERMIS ET CERTIFICATS

L'article 6.2 du règlement 164-2007 est modifié par l'ajout de l'article suivant :

6.2.3. Frais relatifs à la procédure de consultation publique et/ou étude d'impact

Les frais relatifs à la procédure de consultation publique et/ou étude d'impact seront chargés selon le coût réel engagé par la municipalité qui inclut, le cas échéant, les frais de publication d'avis, toutes quotes-parts chargées par la MRC de La Nouvelle-Beauce pour le projet, etc.

Avec la demande de permis, le promoteur doit déposer un montant de cinq cents dollars (500,00 \$). Cette somme servira à acquitter tout ou partie des frais précédemment mentionnés. Avant l'émission du permis, la municipalité présentera au promoteur un état des dépenses engagées et les ajustements devront alors être effectués.

ARTICLE 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté ce 5 mai 2014.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy,
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

2014-05-131

10.2. Premier projet de règlement no 259-2014 portant sur la superficie des bâtiments secondaires en zone résidentielle périmètre urbain et hors périmètre urbain et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013 et 256-2014)

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le premier projet de règlement no 259-2014 portant sur la superficie des bâtiments secondaires en zone résidentielle périmètre urbain et hors périmètre urbain et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013 et 256-2014) soit adopté et soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1).

Adoptée

11. DÉPÔT DE SOUMISSIONS

2014-05-132

11.1. Fauchage des abords de route

ATTENDU QUE par la résolution 2014-04-104, la municipalité de Saint-Isidore demandait des soumissions sur invitation pour le fauchage des abords de route pour les saisons 2014 et 2015 ;

ATTENDU QUE la soumission suivante a été reçue, excluant les taxes :

	Fauchage complet Saison 2014 Coût excluant les taxes		Fauchage régulier Saison 2015 Coût excluant les taxes	
		Route Kennedy		Route Kennedy
Débroussaillage Adam Vachon (9114-3917 Québec inc.)	9 475 \$	2 275 \$	7 350 \$	2 300 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour le fauchage des abords de routes à Débroussaillage Adam Vachon (9114-3917 Québec inc.), seul soumissionnaire, au montant de dix mille huit cent quatre-vingt-treize dollars et quatre-vingt-huit cents (10 893,88 \$), incluant les taxes, pour la saison 2014 et au montant de huit mille quatre cent cinquante dollars et soixante-six cents (8 450,66 \$), incluant les taxes, pour la saison 2015.

QUE le conseil autorise également les travaux de fauchage de la Route Kennedy, sur une distance de 9,5 km, au montant de deux mille six cent quinze dollars et soixante-huit cents (2 615,68 \$), incluant les taxes, pour la saison 2014 et au montant de deux mille six cent quarante-quatre dollars et quarante-trois cents (2 644,43 \$), incluant les taxes, pour la saison 2015.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

12. INSPECTION MUNICIPALE

2014-05-133

12.1. Travaux à autoriser

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement aux travaux publics :

COÛTS ESTIMÉS

(incluant les taxes)

Remplacement de ponceaux

Rang Dalhousie 3 661,95 \$

Route Coulombe (intersection rang St-Jacques) 7 484,87 \$

Fournisseurs : entrepreneurs locaux

Rechargement de route

Route Coulombe (intersection rang St-Jacques) 29 295,63 \$

Fournisseurs : entrepreneurs locaux et spécialisés

Achat de chlorure de calcium en flocons,
incluant l'épandage 7 133,21 \$

Fournisseurs : Somavrac (C.C.) inc.

Excavation AGCC inc.

Adoptée

13. INSPECTION EN BÂTIMENTS

13.1. Émission des permis

Le conseil prend acte du dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois d'avril 2014.

13.2. Dossiers des nuisances et autres

Le conseil prend acte du dépôt du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois d'avril 2014.

2014-05-134 CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore réglemente sur le territoire, par son règlement de zonage, l'implantation des bâtiments ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire suivant a reçu des avis d'infraction l'enjoignant à se conformer aux dispositions en vigueur :

Délai

- Ferme Erilou inc. 30 avril 2014
202, rang de la Grande-Ligne
(*Matricule 5964 68 7059*)

CONSIDÉRANT QUE le rapport de l'inspecteur en bâtiment confirme que le propriétaire de l'immeuble précité ne s'est pas conformé aux exigences de la municipalité à ce jour ;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate Sylvain, Parent, Gobeil, Avocats, à intenter une poursuite pénale afin de faire sanctionner les infractions au règlement de zonage no 160-2007 et ses amendements pour l'immeuble situé au 202, rang de la Grande-Ligne et obtenir, le cas échéant, une ordonnance à cet effet.

Adoptée

14. SÉCURITÉ INCENDIE

2014-05-135

14.1. Demandes du directeur

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement au service incendie :

COÛTS ESTIMÉS (incluant les taxes)

Achat d'équipements

2 piles au lithium pour caméra thermique	327,68 \$
3 paires de gants marque Techtrade	327,68 \$
1 chapeau gallet rouge	573,73 \$

Fournisseur : Aréo-Feu

Formation

Préparation par l'instructeur de l'examen, section 3, plus les frais de déplacements et le temps de la pompière Véronik Riendeau	620,87 \$
--	-----------

Fournisseur :MRC de La Nouvelle-Beauce

Embauche de pompiers

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore retienne les services comme pompiers volontaires des deux (2) personnes suivantes pour une période probatoire de douze (12) mois :

Monsieur Alexandre Gagnon	127, rue des Pinsons	Saint-Isidore
Monsieur François Fournier	132, rue Bissonnette	Sainte-Claire

QUE par la suite, s'il y a satisfaction des parties, l'engagement soit maintenu pour une durée indéterminée.

QUE les conditions d'embauche soient celles en vigueur à la municipalité.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2014-05-136

14.2. Emploi étudiants

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore publie un offre d'emploi, dans un journal diffusé sur le territoire ainsi qu'électroniquement, pour deux (2) étudiants afin d'effectuer simultanément le recensement des chiens et la prévention incendie.

QUE les candidatures soient reçues au bureau municipal au plus tard mercredi le 28

mai 2014, 14 h 00.

Adoptée

15. COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

15.1. Demandes d'autorisation

2014-05-137

15.1.1. Gestion Simon Larose inc.

CONSIDÉRANT QUE Gestion Simon Larose inc. est propriétaire du lot 3 028 783 au cadastre du Québec, situé sur la route Kennedy à Saint-Isidore, d'une superficie totale de six mille cent quarante-cinq mètres carrés et neuf dixièmes (6 145,9 m.c.), sur lequel on retrouve un bâtiment commercial servant à l'entretien de machineries lourdes ;

CONSIDÉRANT QU'il existe présentement sur ledit lot deux (2) bâtiments commerciaux, un construit en partie en 1975 et l'autre partie en 1980 (bâtiment accessoire) et le deuxième bâtiment construit en 2013 (bâtiment principal), suite à l'acceptation de la CPTAQ, dossier no 404255 ;

CONSIDÉRANT QU'une partie du bâtiment commercial construit en 2013 sert pour l'entreposage de matériaux de construction (matériaux secs) et l'entretien de véhicules lourds et la deuxième partie devait servir pour l'implantation de bureaux commerciaux à des fins locatives commerciales et/ou professionnelles ;

CONSIDÉRANT QUE Gestion Simon Larose inc. souhaite modifier l'usage de la deuxième partie du bâtiment commercial construit en 2013 pour l'exploitation d'un lave-auto à la main ;

CONSIDÉRANT QUE l'usage projeté est sans impact sur les activités agricoles environnantes ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie la demande de Gestion Simon Larose inc. auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant le changement d'usage d'une partie du bâtiment commercial construit en 2013, soit l'implantation d'un lave-auto à la main, sur le lot 3 028 783.

QUE le conseil informe la Commission que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité.

Adoptée

2014-05-138

15.1.2. Monsieur Bruno Larose

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bruno Larose est propriétaire du lot 3 028 644 au cadastre du Québec, situé dans le rang de la Grande-Ligne à Saint-Isidore, d'une superficie totale de quatre mille quatre-vingt-seize mètres carrés et trois dixièmes (4 096,3 m.c.) ;

CONSIDÉRANT QUE Ferme Larosière inc. est propriétaire du lot 3 028 560 au cadastre du Québec, situé dans le rang de la Grande-Ligne à Saint-Isidore, d'une superficie totale de trois cent seize mille trois cent quatre-vingt mètres carrés (316 380 m.c.) ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bruno Larose désire échanger une superficie de terrain d'environ deux mille cent soixante-seize mètres carrés (2 176 m.c.) faisant partie du lot 3 028 644, contre une partie du lot 3 028 560, propriété de Ferme Larosière inc., soit six cent trente-neuf mètres carrés et trente-six centièmes (639,36 m.c.) ;

CONSIDÉRANT QUE ledit échange permettra l'installation d'un système sanitaire conforme à la réglementation municipale ;

CONSIDÉRANT QUE l'usage projeté et sans impact sur les activités agricoles environnantes ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR CAROLE BROCHU, APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie la demande de monsieur Bruno Larose auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'aliénation d'une partie des lots 3 028 644 et 3 028 560.

QUE le conseil informe la Commission que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité.

Adoptée

16. AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATION DU GARAGE MUNICIPAL

16.1. Avenants de modification au contrat

Sujet reporté.

16.2. Les Structures Pelco inc.

2014-05-139 16.2.1. Recommandation de paiement no 1

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la recommandation de paiement no 1 concernant les travaux d'agrandissement et de rénovation du garage municipal à Les Structures Pelco inc., au montant de cent cinquante-six mille trois cent vingt-neuf dollars et quarante-huit cents (156 329,48 \$), incluant les taxes.

QUE la présente dépense soit payée à même le règlement d'emprunt.

Adoptée

17. PROJET D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES

2014-05-140 17.1. Appel d'offres de services professionnels

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions par appel d'offres public dans un système électronique et dans un journal diffusé sur le territoire pour des services professionnels en ingénierie dans le projet d'eau potable et d'eaux

usées.

QUE les soumissions soient reçues au bureau municipal dans les délais appropriés.

Adoptée

2014-05-141 17.2. Remboursement des honoraires d'agronome

ATTENDU QUE par la résolution no 2014-04-113, le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandatait Jocelyn Magnan, agronome, à réaliser une étude portant sur l'impact des activités agricoles sur la qualité de l'eau souterraine à l'intérieur de trois (3) périmètres de protection (puits) déterminés par un hydrogéologue et ce, dans le projet d'aqueduc et d'égout ;

ATTENDU QUE suite aux résultats obtenus, des modifications de pratiques culturales pourraient être proposées aux agriculteurs qui exploitent des superficies à l'intérieur des périmètres de protection desdits puits ;

ATTENDU QUE lors du suivi annuel de la démarche agroenvironnementale précisant les écarts entre ladite démarche et les opérations effectivement réalisées, ces éléments devront être portés à l'attention des agriculteurs concernés et de leur agronome respectif ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de rembourser à chacun des agriculteurs concernés par l'étude sur l'impact des activités agricoles sur la qualité de l'eau souterraine à l'intérieur de trois (3) périmètres de protection (puits) dans le projet d'aqueduc et d'égout, les frais d'honoraires de leur agronome reliés audit projet.

Adoptée

18. IMMEUBLES MUNICIPAUX

18.1. Centre multifonctionnel

2014-05-142 18.1.1. Climatisation du gymnase

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a reçu des propositions relativement à la climatisation du gymnase au Centre multifonctionnel situé au 101, rue des Aigles ;

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte les propositions suivantes relativement à la climatisation du gymnase au Centre multifonctionnel :

COÛTS ESTIMÉS
(incluant les taxes)

Accair inc.	24 949,58 \$
Sébastien Paradis, entrepreneur électricien inc.	3 679,20 \$
Les Contrôles A.C. inc.	3 420,06 \$

Adoptée

18.2. Centre municipal

2014-05-143

18.2.1. Entente de gestion (Aréna)

ATTENDU QUE par la résolution 2004-12-318, le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convenait d'une entente de gestion avec le Centre municipal St-Isidore inc. relativement à la gérance, l'administration et l'opération de l'aréna ;

ATTENDU QUE les parties jugent appropriées d'effectuer une mise à jour de ladite entente ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, à signer pour et au nom de la municipalité, l'entente de gestion à intervenir avec le Centre municipal St-Isidore inc., relativement à la gérance, l'administration et l'opération de l'aréna.

QUE la présente résolution abroge toute entente antérieure.

Adoptée

18.2.2. Parc de l'Aréna - phase 2

Sujet reporté plus tard lors de la séance.

18.3. MDJ / Expo

2014-05-144

18.3.1. Travaux de démolition et de reconstruction

ATTENDU QUE suite aux inondations survenues le 11 avril 2014, il y a eu des infiltrations d'eau dans le sous-sol de la MDJ / Expo, situé au 142, route Coulombe ;

ATTENDU QUE l'immeuble est la propriété de la municipalité de Saint-Isidore ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à certains travaux de démolition et de reconstruction pour remettre en état ladite propriété ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les travaux appropriés pour la remise en état du sous-sol de la MDJ / Expo au montant total estimé à vingt mille dollars (20 000,00 \$), incluant les taxes, et ce, par des entrepreneurs locaux.

QU'advenant la non-admissibilité au remboursement par la Mutuelle des municipalités du Québec, la présente dépense soit payée à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée

19. DEMANDE DE SUBVENTION

2014-05-145

19.1. Budget discrétionnaire au député provincial

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore a établi dans l'exercice budgétaire un montant totalisant deux cent cinquante-cinq mille dollars (255 000,00 \$) pour la réalisation de certains projets relativement au transport, notamment :

- revêtement mécanisé de la chaussée 200 000,00 \$
- rechargement de routes et pulvérisation 45 000,00 \$
- travaux d'infrastructures pour une nouvelle rue 10 000,00 \$

ATTENDU QUE le conseil fait face régulièrement à des dépenses imprévues ayant pour effet de compromettre fortement la concrétisation desdits projets et ainsi entraîner la détérioration du réseau routier municipal ;

ATTENDU QUE la participation financière substantielle de la part du gouvernement devient par conséquent indispensable ;

À CES CAUSES, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande au député provincial monsieur André Spénard une subvention, à même le budget discrétionnaire et relativement aux travaux précités, au montant de cinquante mille dollars (50 000,00 \$).

Adoptée

20. DIVERS

2014-05-146

20.1. Médaille du lieutenant-gouverneur - motion de félicitations aux récipiendaires

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore félicite les récipiendaires de la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés relativement à leur engagement social et communautaire sur le territoire, dont l'attribution de cette distinction honorifique a eu lieu lors d'une cérémonie le 4 mai 2014, soit :

- Monsieur Benoit Guillemette
- Madame Cécile Joly
- Madame Jacqueline Pelchat
- Madame Hélène Rhéaume
- Monsieur André Tracy

Adoptée

2014-05-147

Ajournement de l'assemblée à 20 h 40

IL EST PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'ajourner la présente assemblée. Il est 20 h 40.

2014-05-148

Réouverture de l'assemblée à 21 h 10

IL EST PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

De procéder à la réouverture de l'assemblée. Il est 21 h 10.

2014-05-149

18.2.2. Parc de l'Aréna - phase 2

ATTENDU QUE par la résolution 11563-11-2012, la MRC de La Nouvelle-Beauce

accordait à la municipalité de Saint-Isidore un montant de quarante-huit mille dollars (48 000,00 \$) pour son projet d'aménagement du parc de l'Aréna - phase 2 ;

ATTENDU QUE le protocole signé au printemps 2013 indiquait que les travaux devaient être exécutés avant le 31 décembre 2013 ;

ATTENDU QUE par la résolution 2013-07-163, le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demandait une extension jusqu'au 31 décembre 2014 pour effectuer lesdits travaux ;

ATTENDU QUE suite à l'acceptation par la MRC de La Nouvelle-Beauce de fixer au 31 décembre 2014 la date de fin des travaux, la municipalité doit entamer les démarches appropriées ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions sur invitation à des entrepreneurs spécialisés pour la réalisation de certains travaux relatifs à l'aménagement du parc de l'Aréna - phase 2, soit :

- Réalisation d'un sentier pédestre ;
- Réfection du terrain de tennis ;
- Acquisition d'un écran numérique extérieur.

QUE les soumissions soient reçues au bureau municipal au plus tard le 28 mai en après-midi.

QUE le conseil autorise le directeur des travaux publics à procéder aux achats et/ou travaux suivants :

COÛT ESTIMÉS
(incluant les taxes)

Achat et installation de luminaires	38 800,00 \$*
Achat de balançoires et bancs	3 795,00 \$*
Achat de tables de pique-nique	4 336,00 \$*
Aménagement pour nouveaux équipements	10 000,00 \$*
(excavation, drainage, bordure vinyle, remplissage)	
Achat et installation de poteaux et filets terrain de balle	17 670,00 \$*
(protection des jeux d'eau et du skate-parc)	

Fournisseurs : entrepreneurs locaux et spécialisés

*QUE le montant des présentes dépenses soit emprunté au fonds de roulement, pour une durée maximale de cinq (5) ans, remboursable annuellement à compter de l'année 2015.

Adoptée

20. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire, Réal Turgeon, déclare la séance close.

2014-05-150

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 21 HEURES 40.

Adopté ce 2 juin 2014.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
